

# Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **47 (2020)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Le «Parlement» des Suisses de l'étranger se réunit le 14 mars 2020 à Berne

La prochaine séance du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) aura lieu le samedi 14 mars 2020 à l'Hôtel de ville de Berne, comme le veut la tradition. L'ordre du jour sera disponible environ trois semaines avant la séance sur le site [www.aso.ch](http://www.aso.ch). La séance est ouverte au public et retransmise en direct sur le site de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE).

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), organe représentatif de la «Cinquième Suisse», compte 140 délégués. 120 d'entre eux représentent la communauté suisse à l'étranger et 20 sont des Suisses de l'intérieur issus du monde politique, de l'économie, de groupes de défense d'intérêts ou encore de la culture. Tous s'engagent pour les 760 000 concitoyens vivant à l'étranger.

Le CSE se réunit deux fois par an pour s'exprimer sur des sujets en lien direct avec les Suisses de l'étranger et défendre ainsi leurs intérêts. La séance de printemps se tient à Berne en mars et celle d'automne en août dans le cadre du Congrès des Suisses de l'étranger. Les délégués s'engagent bénévolement et pour une durée de quatre ans (2017–2021). Ils sont élus par les communautés suisses à l'étranger. Lors de ses séances, le CSE peut adopter des résolutions et des recommandations à l'intention des autorités, d'institutions ou de l'opinion publique. (JF)



Le Parlement de la «Cinquième Suisse» siège régulièrement à Berne. Sur l'image: une scène d'un débat durant une séance du CSE en mars 2018. Photo: Marc Lettau

## Quels défis pour notre démocratie?

### Congrès annuel de l'Organisation des Suisses de l'étranger

La migration, la protection des données, les défis numériques, l'exercice des droits politiques: Comment le système démocratique suisse répond-il aux défis actuels? Quel est son besoin de réforme? Comment garantir le respect des fondamentaux démocratiques helvétiques uniques au monde?

Ce sont à ces questions et à bien d'autres que les intervenants du congrès 2020 tenteront de répondre. Réservez d'ores et déjà le week-end du 22–23 août 2020 dans votre agenda et rejoignez-nous à Lugano! (JF)

## Fonder une nouvelle association suisse: que faut-il faire?

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) a pour objectif d'encourager les relations des Suisses de l'étranger entre eux et avec la Suisse. Elle est soutenue, à cette fin, par les associations suisses de l'étranger qu'elle reconnaît. Mais quels sont les points à respecter pour qu'une association soit reconnue par l'OSE? Voici toutes les conditions à remplir:

- Le but de l'association est d'encourager les relations des Suisses de l'étranger entre eux et avec leur pays d'origine.
- Plus de 50 % des membres actifs de l'association possèdent la citoyenneté suisse.
- La majorité des membres du comité possèdent la citoyenneté suisse.
- La présidence est assurée par une Suissesse ou un Suisse.
- Au moins sept citoyens suisses sont membres de l'association.
- L'association convoque une assemblée de ses membres au moins une fois par an et elle possède un comité périodiquement réélu.
- L'association est affiliée à l'organisation faitière responsable pour son pays, lorsqu'une telle organisation existe (France, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Espagne-Portugal, Autriche-Liechtenstein-Slovénie, Pays-Bas, Canada, Argentine).
- L'association s'engage expressément à tenir l'OSE informée lorsqu'une des conditions n'est plus remplie.

En étant reconnues par l'OSE, les associations intègrent le réseau mondial des sociétés et institutions des Suisses de l'étranger. Elles reçoivent automatiquement les communiqués et les newsletters de l'OSE et sont listées sur le site web [www.swisscommunity.org](http://www.swisscommunity.org). Les associations qui ne remplissent pas l'ensemble des conditions citées plus haut peuvent être reconnues comme groupes associés. De cette manière, elles peuvent aussi profiter des informations et des services de l'OSE.

Les associations intéressées par une reconnaissance par l'OSE peuvent remplir le formulaire de candidature, disponible sur le site web [www.aso.ch](http://www.aso.ch) ou en cliquant sur le lien direct [ogy.de/reconnaissance-ose](http://ogy.de/reconnaissance-ose). (OSE)

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

**IMPRESSUM:** La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 46<sup>e</sup> année en allemand, français, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 418 000 exemplaires, dont 235 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité du contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion de la rédaction ni celle de l'organisation éditrice. **DIRECTION ÉDITORIALE:** Marc Lettau (MUL), rédacteur en chef; Stéphane Herzog (SH); Theodora Peter (TP);

Susanne Wenger (SWE); Simone Flubacher (SF), responsable des «news.admin.ch»; Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne. **ASSISTANTE DE RÉDACTION:** Sandra Krebs **Traduction:** SwissGlobal Language Services AG; **DESIGN:** Joseph Haas, Zurich; **IMPRESSION:** Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen.

**ADRESSE POSTALE:** Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9. E-mail: [revue@aso.ch](mailto:revue@aso.ch).

Clôture de rédaction de cette édition: 26 novembre 2019

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.–/étranger, CHF 50.–). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. [www.revue.ch](http://www.revue.ch)

**CHANGEMENT D'ADRESSE:** prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

